

Compte rendu du
CTA du 4 novembre 2016

Le CTA a débuté par les déclarations des 4 syndicats présents.

Le recteur a répondu sur certains points:

la refondation a permis une évolution importante sur les rythmes, le lien entre les écoles et les collèges, la remise à plat de l'éducation prioritaire, la réforme du collège, la création de 54 000 postes dans l'éducation nationale et de 5000 postes dans le supérieur...

Le recteur a salué l'investissement de l'ensemble des personnels sur la réforme des collèges (encadrement et professeurs), ainsi que les initiatives prises dans certains établissements contre le harcèlement (il a visité dernièrement Saint-Calais).

Il rappelle que les APC font partie des obligations de service et donc que le fait de ne pas les faire peut entraîner des conséquences.

Il rappelle que le PPCR présente de nouvelles modalités qui prennent en compte les libertés pédagogiques et qu'il ne lui semble pas indécent que l'inspecteur d'académie ou le recteur prennent des décisions sur un avancement (classe exceptionnelle ou avancement plus rapide).

10 points étaient à l'ordre du jour de ce CTA

1) Approbation des procès verbaux des CTA des 14 janvier, 16 et 23 mars 2016.

Tous ont été approuvés à l'unanimité.

2) Bilan de rentrée : effectifs et affectation des élèves (information).

Une évolution des effectifs dans le premier degré de -683 élèves avec un seul département dont l'évolution est positive: le 44 avec + 912 élèves. Globalement - 1328 élèves pour le préélémentaire et + 645 élèves pour l'élémentaire.

Pour le second degré une augmentation de 2181 élèves essentiellement visibles sur le lycée: +1590 en 1ère et +1262 en terminale. Ceci en partie dû au non redoublement. Aucune donnée sur les chiffres du privé. Nous aurons les éléments pour le CAEN fin novembre.

3) Situation des moyens et des structures (information).

L'an passé nous avons eu la création de 200 postes dans le premier degré, 180 dans le 2nd degré, 3 postes de personnels de direction, 6 postes d'attaché d'administration, 6 postes de SAENES et 2 postes d'assistants du service social. La création de 3 établissements (2 dans le 44 et 1 en Vendée).

4) Bilan des affectations des enseignants, stagiaires et titulaires (information).

Pour les stagiaires enseignants, il y a une baisse de leur nombre par rapport à 2015 : en 2016, 475 stagiaires dans le premier degré et 498 dans le second degré. Sur le mouvement du 1er degré, nous avons dans l'académie 327 entrées et 232 sorties. Sur le mouvement second degré, 733 entrées et 123 sorties. Sur le mouvement intra second degré, sur 3120 participants dont 789 obligés de mutés (733 entrants et 56 mesures de carte scolaire), 1435 personnes ont muté.

5) Bilan des affectations des personnels ATSS (information).

Le contexte de rentrée avec trois ouvertures d'établissement a entraîné des redéploiements d'emplois. Des requalifications ont aussi eu lieu ainsi que la poursuite du recrutement. Pour les requalifications, il y a eu 15 transformations de catégories C en B et 5 transformations de B en A.

Pour les personnels infirmiers, 3 postes d'internat sont transformés en postes d'établissement : LPO Césaire Clisson, LP Brossaud-Blanchon de Saint Nazaire et LGT Racan à Château du loir.

L'Unsa éducation a demandé des explications en particulier sur Saint-Nazaire du fait de la cité scolaire qui accueille en plus les élèves du LP de Heinlex et pour dénoncer la charge de travail qui va incomber au seul personnel infirmier restant sur un poste d'internat.

L'explication donnée par le recteur est : le besoin plus important le jour sur le LP Blanchon Brossaud que la nuit qui présente peu d'appel.

Pour les personnels ATSS, 58 personnes ont été promues par liste d'aptitude et par concours interne, 48 personnels entrent dans l'académie.

L'UNSA Education est intervenue sur les disparités en pourcentage entre les "promouvables" et les promus selon les corps et les grades et a, en particulier, soulevé la situation des adjoints techniques principal de laboratoire de 2ème classe qui ont le plus faible pourcentage de promus avec seulement 5,22%.

6) RIFSEEP des infirmier.e.s (vote).

Le secrétaire général présente les nouvelles modalités: le droit indemnitaire est maintenant accordé aux personnels logés. Suite au GT et à l'intervention entre autre du SNIES UNSA Education et après avoir regardé comment se positionnaient les autres académies, la proposition est réévaluée pour les personnels logés à 1884 € annuels. L'UNSA Education a salué cette avancée ainsi que le fait que l'académie privilégie l'IFSE au CIA. Nous avons demandé une lisibilité sur le budget global dès qu'ils auront les informations ainsi qu'une distribution en cas d'augmentation de l'enveloppe sur les personnels du groupe 2 afin de se rapprocher au plus près des indemnités du groupe 1 et ainsi réduire les différences d'indemnité pour tous les personnels. Nous avons demandé un éclaircissement sur le CIA et un exemple. L'exemple donné en réponse a été la situation d'un collègue non remplacé et d'une personne qui assumerait le travail non fait en plus du sien. Ce pourrait être une reconnaissance.

Résultat du vote: 6 contre (FO et FSU) et 4 abstentions (SGEN et UNSA Education)

Il faut savoir qu'en cas de vote contre de tous les syndicats, le risque était grand de revenir à la première proposition qui proposait seulement une prime de 1452€ pour les personnels logés d'où le choix de l'UNSA éducation de s'abstenir.

7) Point sur les contrats aidés, assistants d'éducation et emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) (information).

Sur ce point, les documents ont été donnés en séance. Pour l'année 2016-2017, le ministère a notifié pour l'académie la suppression de 574 contrats aidés en vue de la création de 328 AESH (en équivalent temps plein: ETP). La dotation totale (AED, APS et AESH aide mutualisé et AESH aide collective) passe de 2141 ETP en 2015-2016 à 2169,5 ETP en

2016-2017. Pour les AESH individuel, nous passons pour les mêmes périodes de 618 ETP à 988,5 ETP.

8) Bilan social académique (information).

Ce point a été présenté lors d'un GT précédent le CTA. L'Unsa éducation avait salué le travail effectué maintenant depuis plusieurs années et qui devrait aboutir en CHSCT sur un travail plus approfondi sur les arrêts de travail dans l'académie.

9) Projets des cartes de formations 2017 (information).

Sur ce point, les documents ont été donnés en séance. Ils pourront être revus en CAEN. Il est prévu 7 créations de niveau V, 4 de niveau IV et 4 de niveau III soit 15 en tout. D'autre part, 2 établissements sont nouvellement labellisés, 3 établissements ont fait l'objet d'un renouvellement de label et à ce jour 2 demandes de renouvellement de label sont arrivées. Au 1er septembre 2016, 26 lycées sont labellisés dans l'académie de Nantes.

10) Questions diverses

L'UNSA Education a posé deux questions diverses (*en italique*):

"Nous demandons la communication du rapport annuel et du programme annuel de prévention des risques professionnels comme indiqué dans l'article 48 du décret 82-453. Cet article dit ceci: "Le comité technique reçoit communication du rapport annuel et, le cas échéant, du programme annuel de prévention des risques professionnels prévus à l'article 61 ci-dessous accompagnés de l'avis formulé par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. "

réponse: nous avons travaillé dessus hier en CHSCTA et nous pensons pouvoir apporter les informations lors d'un prochain CTA.

"Nous souhaiterions savoir en particulier les suites données des CHSCT par rapport aux suicides."

réponse: il n'y a pas eu de suicide à notre connaissance sur le lieu de travail et c'est seulement sur ce point qu'éventuellement une enquête peut être diligentée, donc pas de suite pour l'instant des CHSCT.

L'UNSA éducation a indiqué qu'elle vérifierait mais qu'à sa connaissance il n'y a pas que les suicides sur le lieu de travail qui sont concernés. Affaire à suivre....

Si vous souhaitez des éléments d'information plus précise sur un des sujets, n'hésitez pas à nous demander les documents.